

Aménagement hydro-écologique du Pétochin, commune de Montéler

Un cours d'eau contraint...

Sur ce secteur d'un kilomètre, situé à l'aval du village de Montéler, le lit du Pétochin était restreint, encastré entre les propriétés des maisons riveraines d'un côté et une digue de l'autre. Des désordres hydrauliques étaient observés à chaque crue et notamment l'érosion de la berge en rive droite générant des risques pour les propriétés riveraines. Le milieu naturel était altéré. La rivière n'était plus visible, ni accessible.

...qui retrouve de l'espace

Le projet global mis en place allie l'enjeu hydraulique à celui de l'écologie. C'est ainsi qu'a été défini un nouveau lit, en recul vis-à-vis des propriétés riveraines. La digue a été arasée, permettant de recréer des berges en pentes douces, mais aussi de retrouver un espace de bon fonctionnement pour le cours d'eau, avec des terrasses inondables et de la végétation adaptée.

Les terrains mis à nu, ont été renaturés avec 3000 plants d'arbres et arbustes, 4000 boutures de saules arbustifs et 2000 plantes semi-aquatiques.

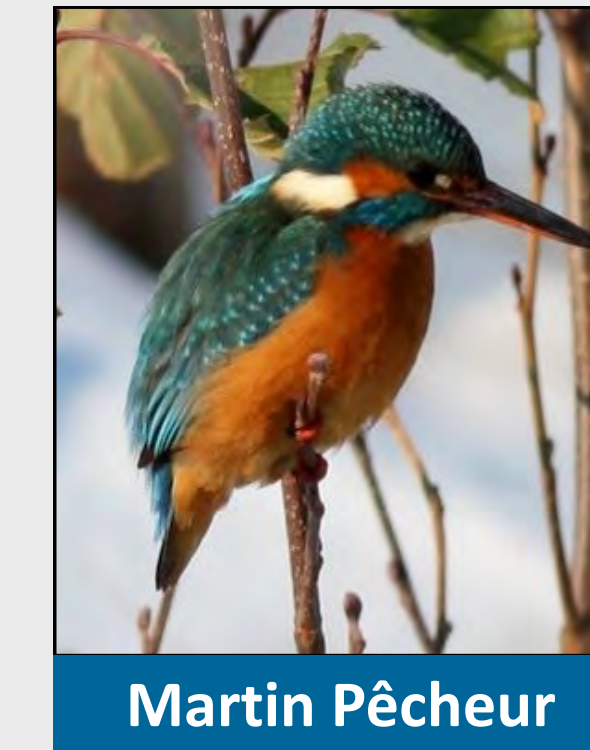


Boutures de saules

L'ensemble représente plus de 30 espèces végétales auxquelles s'ajoute l'ensemencement des berges par un mélange de fleurs sauvages et graminées.

La végétation va ainsi reconquérir l'espace, créant des habitats favorables aux libellules, batraciens, poissons ou encore oiseaux comme le martin pêcheur et la bergeronnette des ruisseaux qui fréquentent déjà les lieux.

Les boutures de saules seront « naturellement entretenues » par le castor qui en raffole.



Martin Pêcheur

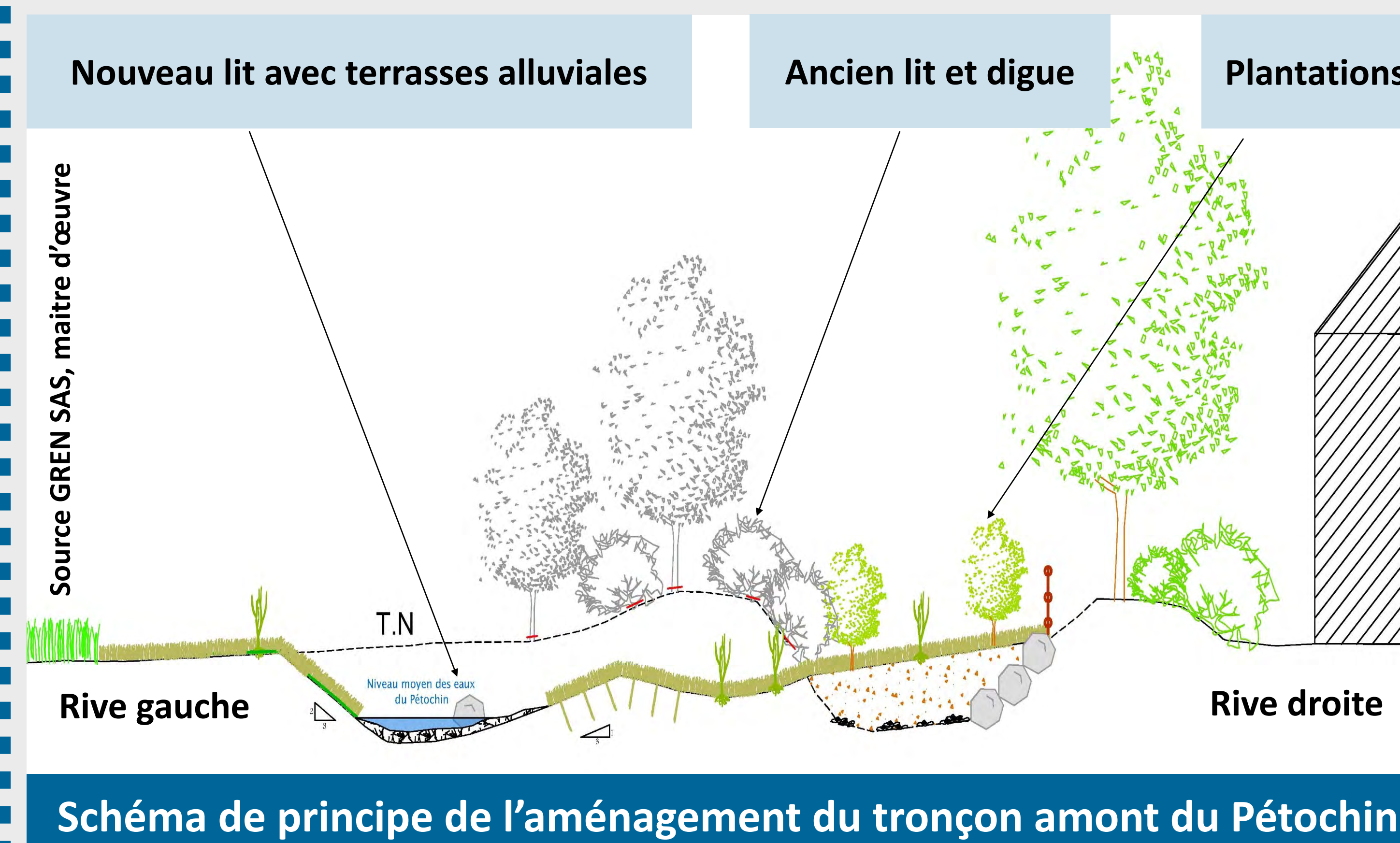


Schéma de principe de l'aménagement du tronçon amont du Pétochin



Syndicat Mixte
du Bassin Versant
de la Véore

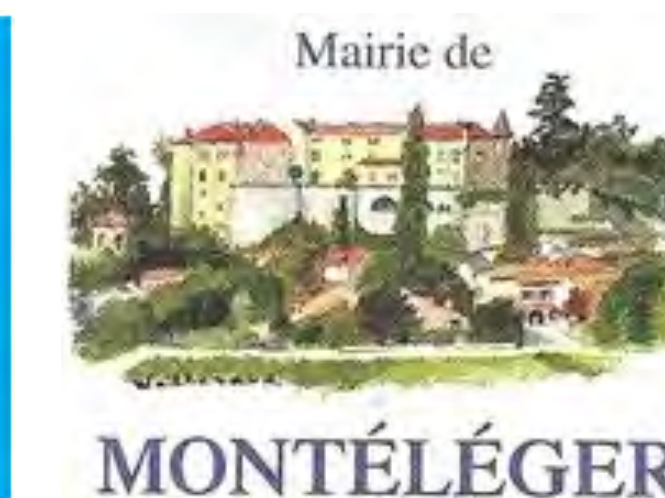
310 Allée Marc Seguin - ZA Sirius
26760 Beaumont les Valence
04.75.60.11.45
smbvveore@orange.fr
www.smbv-veore.fr

Coût de l'ensemble des opérations (études et travaux)
330 000 € HT

Financements : 50% Agence de l'eau RMC ,
20 % Département de la Drôme, 10 % Région Rhône Alpes et
20 % SMBV Véore.

Foncier : acquisition par la commune de Montéler

Financements : 50 % Agence de l'eau RMC et
20 % Département de la Drôme



Par arrêté municipal, les engins motorisés sont interdits.

Ce site est à disposition de tous, merci de respecter les aménagements, les cultures et les propriétés riveraines.

Les grandes étapes du projet



Etat initial



Défrichement



Inventaires naturalistes



Mise en forme du nouveau lit



Mise en place du pont



Renaturation



Fin de travaux en avril 2014



Arasement des digues



Création d'une zone humide